



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2020-165

Objet : Avenue de Brocéliande

Circulation alternée (par panneaux « B15/C18 »)

Stationnement interdit (au droit du chantier)

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 22 avril 2020, présentée par l'entreprise Inéo – ZI de Courbouton – 35550 Lieuron, afin d'effectuer des travaux de terrassement pour l'éclairage public,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu, Avenue de Brocéliande, d'alterner la circulation (par panneaux « B15/C18 ») et d'interdire le stationnement des véhicules au droit du chantier, à compter du lundi 4 mai 2020, à partir de 8 h 00 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 5 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, Avenue de Brocéliande, la circulation sera interdite (par panneaux « B15/C18 ») et le stationnement des véhicules sera interdit au droit du chantier, à compter du lundi 4 mai 2020, à partir de 8 h 00 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 5 jours).

ARTICLE 2 : L'entreprise Inéo sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Dans le cadre de la sécurité sanitaire pour la continuité des activités en période d'épidémie de coronavirus COVID 19, l'entreprise Inéo devra faire respecter les gestes barrières pendant la totalité de ses interventions.

ARTICLE 4 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 22 avril 2020

Pour le Maire,
Michelle Chauvin
La Conseillère Municipale déléguée
à la Circulation et au Stationnement

P/o. Le Directeur des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine
Christian Bourgeon

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE REDON' at the top and '51100 REDON' at the bottom, with a central emblem.